

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 23 décembre 2019**

### **1/ FINANCES :**

#### a) Décisions modificatives :

Afin de pouvoir mandater différents investissements, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

#### - Voirie RD traverse d'agglomération TRANCHE 3 :

2031 – Frais d'études - OPNI :	-2500 €
020 : Dépenses imprévues :	- 2500 €
2151 : Réseaux de voirie - opération 55 :	+ 5000 €

#### - Chemin du Passelis :

2135 : Installations générales, agencements, aménagement – OPNI :	- 5000 €
21316 : Equipements du cimetière – OPNI :	- 300 €
2151 : Réseaux de voirie - opération 54 :	+5300 €

Délibération prise à l'unanimité

Délibérations prises à l'unanimité

### **2/ INTERCOMMUNALITE :**

#### a) Approbation du rapport CLECT et des attributions de compensation :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

La commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie le mardi 10 décembre 2019 à 17H pour valider les évaluations des charges transférées suivantes :

- . ZAE « En Tourre » a Castelnaudary et « Cardona » a Salles sur l'Hers
- . Chantier insertion ville de Castelnaudary
- . Logiciel bibliothèque à Verdun-Lauragais

Délibération prise à l'unanimité

### **3/ TRAVAUX :**

#### a) Rue des déportés : convention d'aménagement entre le Département et la commune :

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Déportés sur la Route Départementale n° 818, qui a pour objectif de requalifier et embellir la traversée du bourg, il est nécessaire de solliciter une autorisation de travaux du Département, gestionnaire de la voie et désigner une convention d'aménagement afin de définir les responsabilités des deux parties.

Délibération prise à l'unanimité

### **4/ INFORMATIONS DIVERSES :**

- Ecole : les enfants ont fait un courrier à la municipalité pour la remercier de sa participation financière pour le bus prévu pour le cinéma.
- Borne incendie : demande d'autorisation pour le lieu dit la planque
- Borne électrique : demande en cours auprès du SYADEN
- Résidence la chamoise : 1<sup>ère</sup> réunion d'attribution fin janvier 2020.

Affiché le 24 décembre 2019